

Création de la structure « Pays de la Loire Fruits et Légumes » (PLFL) : Interfel met les points sur les i

Suite à l'annonce dans AGRAPRESSE de la création d'une « organisation interprofessionnelle régionale » dans les Pays de la Loire, Interfel, l'Interprofession des fruits et légumes frais, se voit dans l'obligation de dénoncer le risque de confusion possible avec des comités régionaux interprofessionnels déjà existants. En effet, conformément à la réglementation qui définit les critères encadrant les organisations interprofessionnelles, une structure ne peut en aucun cas être reconnue comme « interprofession régionale » si elle n'est pas directement issue d'une interprofession à compétence nationale reconnue pour les mêmes produits.

Le 10 novembre dernier, Interfel lançait officiellement son 5^e Comité régional sur le salon Open Agri Food à Orléans, en présence de tous les membres représentatifs des métiers de la filière des fruits et légumes frais. Pour rappel, Interfel, organisme qui regroupe l'ensemble des métiers de la production jusqu'à la distribution, a créé depuis 2019 à la demande des professionnels des régions, 5 Comités régionaux interprofessionnels : les Comités Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire. Ces derniers respectent donc les critères réglementaires liés aux interprofessions en France et sont donc par conséquent des interlocuteurs officiels des instances publiques de ces régions.

Toutefois, s'il devait s'agir d'une interprofession strictement représentative de différentes composantes de la partie « amont » de la filière, elle relèverait d'une approche spécifique qui ne rentre pas dans le cadre des missions interprofessionnelles telles que définies par les textes en vigueur.

Pour consulter le communiqué de presse du 10 novembre annonçant la création du Comité régional Interfel Centre-Val de Loire : [Lire ici](#)

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – 06 15 52 15 08 v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.

www.interfel.com / www.lesfruitsetlegumesfrais.com